

## Groupe scolaire Helvétie - Réfection des façades - Adoption du projet - Demande de subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé la réfection complète des façades du bâtiment du groupe scolaire primaire Helvétie situé à l'angle de l'avenue Denfert Rochereau et de l'avenue d'Helvétie. Les travaux sont les suivants :

- mise en place d'une façade rideau vitrée
- mise en oeuvre de pierres agrafées en zone pleine
- reprises ponctuelles de béton
- reprises d'allèges
- rafraîchissement d'air.

Ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construire avec avis favorable de M. l'Architecte des Bâtiments de France et M. l'Architecte du secteur sauvegardé.

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par les services techniques municipaux.

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

- pierre agrafée, châssis aluminium et reprises de béton d'allèges	2 710 000 F TTC
- électricité - chauffage et traitement de l'air	485 000 F TTC
- contrôleur technique	55 000 F TTC
- coordonnateur SPS	50 000 F TTC
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 000 F TTC</b>

Le chantier se décompose en 3 tranches :

**- Tranche ferme** (façades Sud et pignon sur cour)

- travaux	1 730 000 F TTC
- études	100 000 F TTC
<b>TOTAL</b>	<b>1 830 000 F TTC</b>

programmée pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 1999.

**- Tranche conditionnelle 1** (façade Ouest - avenue Denfert-Rochereau)

- travaux bâtiment	580 000 F TTC
<b>TOTAL</b>	<b>580 000 F TTC</b>

programmée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2000.

**- Tranche conditionnelle 2** (façade Est sur cour)

- travaux bâtiment	860 000 F TTC
- études	30 000 F TTC
<b>TOTAL</b>	<b>890 000 F TTC</b>

programmée pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits, au chapitre 90.212.2313. 00502 (33000) dont 900 000 F au BS de l'exercice courant par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1998,

- solliciter l'aide financière du Département du Doubs,

- inscrire au budget le montant de cette subvention dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 90.212. 1323.00502 (33000) et en dépenses dans la limite du financement nécessaire au chapitre 90.212.2313.00502 (33000),

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de subvention.

**«Mme WEINMAN** : A ce point du dossier, j'aimerais quand même rappeler comme je l'ai fait au dernier Conseil, que Saint-Claude notamment a encore un préfabriqué et un tableau électrique qui est à refaire. Je crois savoir qu'il y a aussi d'autres écoles qui bénéficient de préfabriqués. Loin de moi l'idée de critiquer l'évolution ou l'aménagement de l'école Helvétie mais quand on se bat comme vous le faites paraît-il depuis des années pour l'égalité d'insertion, je suis quand même surprise que vous ne fassiez pas plus d'efforts pour des écoles un peu moins favorisées. C'est tout.

**M. LE MAIRE** : On fait cela pour les élèves qui fréquentent ces écoles. On essaie de faire le maximum un peu partout, je crois que pour l'Helvétie il y a depuis très longtemps des demandes de rénovation.

**Mme TETU** : Je confirme qu'il y a des travaux importants à faire dans l'école Helvétie qui a une réputation effectivement qui va à l'extérieur même des murs de la ville. Nous repoussons depuis trois ans les travaux qui devaient être faits sur les façades parce que les premiers projets ne correspondaient pas au périmètre de secteur sauvegardé mais maintenant il y a vraiment urgence à faire ces travaux. Entre temps nous avons pu réaliser les travaux d'électricité et de faux-plafonds qui étaient absolument nécessaires et cette école, comme les autres, doit mériter toute notre attention».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 7 juillet 1999*